

PUI'20 FLASH

4 RÉGIONS, 20 TERRITOIRES, 20 PROJETS URBAINS INTÉGRÉS

LA LETTRE D'INFORMATION DU RÉSEAU PUI'20

N°3 / MAI 2011

EDITO RETOUR SUR LE SÉMINAIRE D'AIX-EN-PROVENCE : UNE PLONGÉE DANS LE «MÉCANO» DES PUI

A mi-parcours de son projet, le Réseau PUI'20, s'est réuni les 9 et 10 février 2011 à Aix-en-Provence. Soit une vingtaine d'agglomérations et/ou communes regroupées pour échanger une nouvelle fois sur les Projets urbains intégrés (PUI), de Bordeaux à Mont-de-Marsan, de Pau à Marseille, en passant par Alès, Nîmes, Toulon ou encore Lyon, Grenoble, Saint-Etienne, Chambéry... et bien d'autres.

Rappelons que les PUI permettent aux collectivités de conduire des démarches et projets de revitalisation urbaine, économique et sociale des « quartiers en difficultés ». Ils constituent la déclinaison opérationnelle du volet « urbain » et territorial de la politique de Cohésion européenne, et mobilisent des crédits sur les deux fonds du FEDER (Fonds de développement régional) et du FSE (Fonds social européen). Ils sont un élément à part entière d'une politique et d'une stratégie locale d'intervention, portée par une collectivité locale,

pour réduire les inégalités sociales et territoriales. Leur particularité et leur philosophie sont bien d'associer, au sein d'un projet de territoire, différents axes d'intervention complémentaires les uns aux autres. Ils portent sur la période 2007-2013.

Engagés dans la suite et dans l'esprit des Programmes d'Initiatives Communautaires URBAN (9 territoires en France entre 2000-2006), les PUI « première génération » relèvent de démarches encore expérimentales. Aujourd'hui, il est possible de faire un premier bilan d'étape. Il est indéniable que l'effet levier de l'Europe dans ce cadre est réel : nombre de projets n'auraient pu voir le jour sans son concours. Toutefois, la mise en œuvre opérationnelle des PUI s'avère particulièrement complexe. C'est pourquoi, après deux premiers séminaires consacrés à des questions thématiques (le développement durable, le développement économique), la rencontre d'Aix s'est

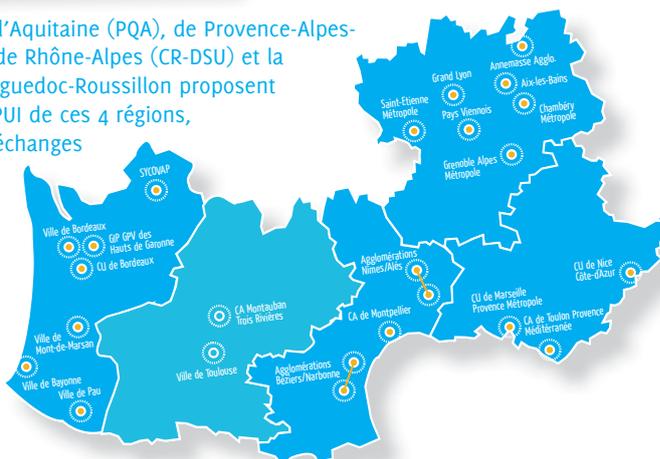
focalisée cette fois-ci sur la conduite de la démarche plus que sur les projets eux-mêmes et leurs impacts. Le parti pris de cette rencontre a été d'entrer dans « le mécano... » avec la quarantaine de professionnels présents. Comment ça marche ? Quels sont les points forts et les freins de cette démarche ? Quelles conditions pour optimiser et faciliter sa mise en œuvre à l'avenir ?

Les « chefs de file », qui animent et pilotent les PUI localement, et quelques partenaires, ont débattu dans **trois ateliers sur la gouvernance politique et technique des PUI, les articulations avec les autres dispositifs locaux, et les spécificités de l'approche intégrée.**

Un constat s'est imposé d'emblée : la diversité des configurations régionales et locales est forte et rend la généralisation difficile. L'intérêt a été de pouvoir comparer des systèmes de pilotage et de gestion très différents. Cette diversité plaide pour la mutualisation et le partage d'expériences. ●●●

RAPPEL C'est quoi le PUI'20 ?

Les Centres de ressources d'Aquitaine (PQA), de Provence-Alpes-Côtes d'Azur (CRPV PACA), de Rhône-Alpes (CR-DSU) et la Préfecture de région de Languedoc-Roussillon proposent aux professionnels des 20 PUI de ces 4 régions, un espace inter-régional d'échanges de pratiques et de valorisation... c'est le réseau PUI'20 ! Ces territoires mobilisent, via le PUI, des crédits européens.



RDV PUI'20

La 4ème journée du réseau PUI'20, se déroulera à **Grenoble les 21 et 22 sept. 2011**. Il s'agira de l'avant-dernière étape de notre parcours. (voir p.8)
+ d'info sur www.crdsu.org

(suite édito) ●●● Ayons conscience que pour la plupart de ces agglomérations, il s'agit d'une première expérience de gestion des crédits européens. Cette dimension d'expérimentation et d'apprentissage au fil de l'eau, aux côtés des autorités de gestion, est un élément de contexte essentiel. Par ailleurs, la démarche de projet intégré porte en elle-même une ambition importante, en ce qu'elle suppose de dépasser les approches sectorielles et d'aborder globalement toutes les problématiques d'un territoire. Si cette approche n'est pas résolument nouvelle en France - rappelant

par bien des aspects la démarche transversale des 13 premiers contrats de ville à la fin des années 80 -, on sait combien elle est exigeante et parfois dérangeante en ce qu'elle bouscule la façon de conduire les politiques publiques locales.

Cette édition de *PUI'20 Flash* fait un retour sur les idées clés du séminaire. Souhaitons que cette contribution puisse modestement alimenter les travaux du **Forum national du volet urbain de la politique de cohésion les 24 et 25 mai à Lyon**. Nous en profitons pour remercier ces « fantassins » de l'Europe

que sont les chefs de file pour la qualité des échanges que nous avons eus avec eux, et leur bonne humeur ! A bientôt à Grenoble pour la suite...

La démarche intégrée vue par les chefs de file



> Un exemple des multiples projets initiés par les PUI : implantation de l'Institut de formation aux métiers de la santé et aux services à la personne dans le quartier Mistral à Grenoble.

UNE MÉTHODE ET UNE AMBITION

La démarche intégrée a été définie par les participants avant tout comme une méthode pour trouver une dynamique commune et multidimensionnelle sur un territoire donné. Elle participe de la philosophie d'intervention de la politique de la ville, en France. Il ne s'agit pas de créer une approche radicalement nouvelle, mais plutôt de donner une ambition supplémentaire au projet de développement économique, social et urbain dans les « morceaux de ville » ou d'agglomérations qui sont fragilisés. Concrètement, il s'agit de permettre la réalisation de projets qui n'étaient pas financés précédemment et pas envisagés sous cet angle. Dans l'idéal, l'approche intégrée permet l'élaboration et la mise en œuvre du projet de territoire auquel participent les fonds européens. Elle peut constituer un élément de re-dynamisation de la politique de la ville, dans un contexte où celle-ci est fragilisée.

« GROS PROJETS ET PETITS PROJETS »

Dans les différents cas étudiés, tous les PUI associent des actions et projets très structurants, notamment des projets d'investissements ambitieux qui permettent de renforcer l'offre de services fait aux habitants, avec de nouveaux équipements (maisons de quartiers, équipements culturels, maison de l'emploi) et des projets plus modestes, davantage axés sur le lien social, l'insertion (formations actions, échanges entre habitants, études préalables par exemple).

INNOVATION ET EXPÉRIMENTATION

Les PUI permettent d'investir des questions relativement nouvelles comme l'accès aux nouvelles technologies pour des personnes qui en sont assez éloignées au quotidien, comme le soutien à de nouvelles formes de mobilité, au développement économique... En ce sens, ils peuvent permettre aux autorités locales de « se

lancer », de « prendre des risques » et d'expérimenter. Ce cadre ouvre des possibilités et propose des opportunités dont les acteurs peuvent se saisir.

DÉCLOISONNEMENT ET APPROCHE MULTI-THÉMATIQUE

L'approche multi-thématique, ou comment mixer des interventions sur le social, l'urbain, l'économique, le culturel dans un même territoire, comporte un réel effet levier sur le contenu des opérations. Le chef de file concourt à réunir ses partenaires, à tout mettre en œuvre pour favoriser les décroissements. Il s'agit d'un processus qui redynamise des pratiques de coopérations interinstitutionnelles voire en crée de nouvelles si nécessaire.

DU QUARTIER À L'AGGLOMÉRATION

L'approche intégrée propose une vision territoriale qui dépasse très souvent les quartiers prioritaires eux-mêmes. Ce passage du quartier à la ville ou à l'agglomération permet d'élargir le champ de la réflexion et d'apporter des réponses nouvelles et adaptées. Pour exemple, des projets atypiques comme l'aide à la création d'entreprises par des jeunes des quartiers populaires ont pu se développer dans plusieurs communes d'une même agglomération. Cet essaimage contribue à renforcer les coopérations intercommunales. Ce changement d'échelle dénoue parfois des situations qui étaient bloquées. Le large partenariat mobilisé à travers ces PUI permet de sensibiliser les acteurs, et notamment la société civile, sur le rôle joué par l'Europe dans les territoires urbains. Cela donne de la visibilité à l'Europe.

Pilotage des PUI : des configurations diverses

Il y a là le premier enseignement du séminaire : il n'existe pas de modèle et de fonctionnement type de PUI, tant chaque territoire s'est appuyé sur sa configuration politique et technique initiale. Deux éléments de différenciation sont importants à prendre en compte pour comprendre la réalité du fonctionnement des PUI selon les territoires.

GESTION EN SUBVENTION GLOBALE OU GESTION INDIRECTE ?

En Provence-Alpes-Côte-d'Azur, les trois agglomérations (Marseille, Nice, Toulon) sont dans le système de « subvention globale ». Elles gèrent donc directement les crédits européens et la mise en œuvre des PUI. Cette situation constitue une exception, à l'égard des 4 régions concernées par notre programme (et même au niveau national). Ailleurs, en Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes, ces crédits sont gérés par les « autorités de gestion », les préfetures de région et les conseils régionaux, qui affectent les crédits européens opération par opération dans le cadre du projet urbain global validé en début de programme.

Les débats ont largement porté sur les avantages et inconvénients des deux systèmes, vus par les chefs de file. La gestion en « subvention globale » acte de fait une responsabilisation et une autonomie plus forte des collectivités locales dans le pilotage de leur projet. Elle offre davantage de souplesse et de liberté dans la gestion du temps, la gestion financière et l'orientation des projets. Les avances financières sont facilitées et le versement des subventions plus rapide. Il y a globalement une meilleure maîtrise du calendrier pour le chef de file et ses partenaires.

Pour autant, cela induit des tâches administratives lourdes en moyens humains, et susceptibles de nuire au bon suivi des actions. Pour les chefs de file des quatre régions, cette procédure, imposée en PACA, doit demeurer une option, et non une obligation.

Un autre point de vigilance a été soulevé : il est essentiel, en cas de subvention globale, d'organiser une séparation des rôles assez nette entre les porteurs de projets locaux (associations, entreprises, communes...) et les services instructeurs des collectivités en tant qu'autorités de gestion décisionnaires des financements alloués à l'action (soutien, au niveau de l'agglomération).

L'expérience a montré, dans les PUI et précédemment dans les Pic Urban, que les porteurs de projet avaient parfois plus de mal à se responsabiliser dans ce contexte de grande proximité avec l'instance décisionnaire des financements.

Les autres collectivités, plus nombreuses, sont dans un système de gestion indirecte. La relation aux autorités de gestion (Sgar et conseils régionaux), via leurs services instructeurs, est souvent qualifiée de frustrante, voire d'« infantilisante » dans certains cas. Un processus d'examen projet par projet nuit parfois à la cohérence du projet.

Pour autant les chefs de file plaident tous pour la mise en place, dans l'avenir, de modes de gestion plus souples, plus adaptés à la réalité de l'évolution d'un projet de territoire local, permettant par exemple d'intégrer de nouvelles actions. Le cadre de mise en œuvre des projets urbains intégrés doit être assoupli pour laisser libre cours à l'expérimentation. Le principe d'une programmation non figée dès le départ est une piste intéressante pour saisir au fil de l'eau les expérimentations méritant un soutien du FEDER.

Cela ne signifie pas pour autant revendiquer un passage en subvention globale. La lourdeur de suivi et de traitement n'est pas à la portée de toutes les collectivités. La plupart des chefs de file et même les plus expérimentés, sont d'ailleurs assez rétifs quant à cette perspective. Des systèmes plus souples et différents selon les collectivités sont à imaginer en prenant en compte leurs capacités réelles de gestion.

VOLET URBAIN « CONCENTRÉ » SUR UNE FICHE OU VOLET URBAIN « ÉCLATÉ » SUR TOUT LE PO FEDER ?

Autre différence de taille, dans la façon même dont les Programmes opérationnels FEDER ont été conçus au niveau régional : la place du volet urbain dans le PO.

Pour les régions Languedoc-Roussillon et PACA, et de manière plus souple pour l'Aquitaine, le volet urbain est essentiellement concentré sur l'un des chapitres du PO FEDER. Rhône-Alpes, en poussant le caractère intégré jusqu'au bout, constitue ici une exception. Les PUI Rhône-Alpins émergent en effet à chacune des 16 fiches-action thématiques qui constituent l'ossature du PO FEDER, en fonction de la nature des projets (développement économique, tourisme, nouvelles technologies, mobilité...).

Cet éclatement, gage de l'intégration du PUI au PO FEDER dans sa presque globalité, induit une complexité de traitement plus importante : une relation avec de nombreux services instructeurs, des temporalités, des exigences et des modalités d'instruction des projets distinctes de l'un à l'autre par exemple... Par contre, elle encourage des projets de nature très diverses.

LES « NOSTALGIQUES » DES PIC URBAN

Des agglomérations (Bordeaux, Grenoble) ayant fait l'expérience des PIC URBAN ont rappelé qu'une voie moyenne peut être trouvée. Ils invitent à revisiter le passé pour tirer les enseignements positifs d'URBAN, qui permettait une gestion plus souple, et qui donnait aux collectivités locales plus de marge de manoeuvre dans la conduite de leur projet. Avec l'intégration du volet urbain dans les programmes « convergence » et « compétitivité régionale et emploi », les « nostalgiques d'URBAN » estiment que les projets urbains accompagnés par le FEDER ont perdu en visibilité, en moyens financiers et en souplesse dans la gestion quotidienne. La démarche, co-pilotée par l'Etat et la Région, reste encore trop verticale notamment sur l'évaluation globale du Programme opérationnel FEDER. Pour la période 2007-2013, on assiste par ailleurs à une forme de recentralisation des décisions et des procédures par rapport aux programmes Urban, et cela est souvent vécu comme une vraie régression.

La gestion « au quotidien » : le point d'acchoppement



› Répartis en 3 ateliers de travail, les participants à cette journée ont pu échanger sur leurs expériences « du quotidien ».

Quelles que soient les configurations régionales et locales, les contraintes de gestion pèsent lourdement sur l'accompagnement des porteurs de projets.

COMPLEXITÉ

Le manque de souplesse, les contraintes administratives et de gestion, la multiplicité des interventions des différentes administrations et des services instructeurs sont des éléments évoqués à de nombreuses reprises.

Des programmations figées peuvent également aboutir dans certains cas à des situations paradoxales : elles sont contradictoires avec les notions mêmes d'innovation et d'expérimentation. Il y a une contradiction entre la démarche même qui est proposée, à savoir une démarche intégrée conduite dans une logique de projet de territoire, et la logique de consommation rapide des crédits et de gestion administrative qui prédominent parfois.

Enfin, la nécessité de déposer des projets « prêts à démarrer » implique une prise de risque importante pour certaines collectivités, (par exemple sur des projets d'équipements), qui s'engagent ainsi sans avoir l'assurance d'obtenir un soutien européen. Cette complexité et cette lourdeur sont décourageantes pour les « petits porteurs de projets » locaux, qui de fait sont pénalisés (cf. la difficulté d'accès au FSE).

LA COMPRÉHENSION DES RÈGLES DU JEU

Des règles du jeu apparaissent parfois « flottantes » : dans les 4 régions, bien que les configurations soient différentes, certaines incohérences ont été pointées (autorité de gestion régionale / services instructeurs départementaux). Au sein de la même ré-

gion, le même projet déposé dans 2 territoires différents peut connaître une issue différente. Le positionnement de l'Etat reste donc à clarifier afin d'éviter les aléas dus à des interprétations différentes de la même règle. La lisibilité et la transparence apparaissent comme un enjeu de premier plan.

LE TEMPS DU PROJET, LE TEMPS DU PROGRAMME

Il y a une réelle difficulté à faire coïncider le temps du projet – et notamment la maturation et le démarrage qui peuvent être longs – avec celui des procédures du programme. Le chef de projet se dit souvent tiraillé entre deux injonctions contradictoires : accompagner les démarches innovantes, ce qui nécessite du temps et respecter le formalisme administratif et les procédures pour « des projets qui n'entrent pas toujours dans les cases ».

C'est sur cette toile de fond qu'ont été exprimés, à plusieurs reprises, les enjeux de qualification, voire de formation, pour les équipes les moins expérimentées. Plus encore, les enjeux d'un dialogue régulier et constructif avec les autorités de gestion, pour une meilleure connaissance mutuelle des objectifs et contraintes de chacune des parties, ont été pointés fortement. La création d'espaces de travail communs préalablement même à l'élaboration des programmes s'est affirmée comme la première réponse à apporter.

L'ARTICULATION DES FONDS FEDER / FSE, MISSION IMPOSSIBLE ?

Les complémentarités entre FSE et FEDER sur des projets parviennent difficilement à s'organiser sur le terrain : une logique d'intervention territoriale pour le FEDER, plus

axée sur des publics pour le FSE, une organisation nationale pour le FSE et régionale pour le Feder, les aspects réglementaires du FEDER et du FSE eux-mêmes, perturbent le rapprochement de ces deux Fonds au service d'un même projet intégré. Dans ce cas précis, le projet ne peut être intégré qu'à condition d'autoriser la fongibilité des deux Fonds. Les chefs de file disent que les articulations gagneraient à être étudiées le plus en amont possible au moment de l'élaboration des programmes européens pour trouver une articulation optimale entre ces deux fonds et faire converger leur intervention sur un même territoire.

LA RELATION AUX AUTORITÉS DE GESTION

Chefs de file et autorités reconnaissent travailler dans des logiques assez différentes. L'intérêt de constituer des espaces de travail et de dialogue continu, déconnectés de l'instruction des projets, a été très fortement soulevé. Mieux se connaître, se comprendre, comprendre les cadres et les contraintes de l'autre, constituent un premier objectif. L'étape suivante serait de définir des priorités ensemble. Soutenir les coordinations régionales entre les chefs de file (politique et technique) et les partenaires institutionnels pour qualifier les acteurs, générer des solidarités entre sites et produire une vision régionale, est une piste également évoquée.

Articuler les PUI avec les autres démarches locales : une préoccupation constante



© Guy F. / Agence d'Urbanisme de Lyon
 > Un exemple d'opération PUI s'intégrant dans un projet en cours : la construction de locaux économiques pour la pépinière d'entreprises de la ZFU de Montreynaud à Saint-Étienne Métropole.

Les projets urbains intégrés se déploient dans un contexte constitué d'acteurs déjà mobilisés par la mise en œuvre de politiques publiques, inscrites dans des calendriers d'actions qui leur sont propres ... Comment combiner les objectifs opérationnels du PUI avec les dispositifs déjà existants : Projet de Rénovation Urbaine, Contrat Urbain de Cohésion Sociale, FSE..., lesquels re-

lèvent de démarches contractuelles inscrites dans des politiques nationales, ou lesquels relèvent des stratégies locales ?

La question s'avère difficile à appréhender. La recherche de cohérence globale autour d'un projet de territoire constitue un objectif pour tous. Cela interroge les acteurs locaux dans leur capacité à gérer un projet global de territoire, en combinant au mieux les différents leviers d'action publique.

DES EXEMPLES

La bonne articulation des PUI avec les outils et démarches locales passe donc bel et bien par une optimisation de la coordination entre partenaires, et par une meilleure définition des rôles de chacun. Dans la plupart des régions, les Projets urbains intégrés ont pu soutenir ou compléter des opérations conduites dans le cadre de projet de renouvellement urbain (inscrits et soutenus par le Programme national de rénovation urbaine). Ou encore sur le volet insertion sociale et professionnelle : le PUI soutient des projets complémentaires aux actions conduites par les Plie ou inscrites au volet insertion du contrat urbain de cohésion sociale (Cucs). Sur le volet développement durable, les PUI ont pu par exemple, sou-

nir la mise en place d'Agendas 21 locaux dans des établissements scolaires situés en quartier sensible, et trouver leur place dans l'Agenda 21 local. Une analyse plus fine des complémentarités demanderait toutefois à être conduite.

LES FREINS REPÉRÉS

Les difficultés exprimées portent sur :

- > Les différences de temporalités entre les dispositifs ;
- > si les chefs de file parviennent à mobiliser leurs institutions, leur capacité d'action n'en est pas moins fragile pour la mise en œuvre des actions selon une logique transversale : la faible lisibilité de ce qu'est un Projet urbain intégré, la visibilité pas toujours évidente par les autres services, nécessitent des temps d'apprentissage pour l'ensemble des partenaires ;
- > un intérêt parfois relatif pour les PUI, en rapport à d'autres politiques partenariales en particulier pour les sites ayant de « gros » financements sur des projets de renouvellement urbain ;
- > les limites liées à des avancées au coup par coup, projet par projet, qui réduisent la possibilité de raisonner sur une stratégie globale (une liste de projets à déposer, laquelle est rapidement figée).

L'ingénierie : le rôle clé des chefs de file

LE « CHEF DE FILE », CLÉ DE VOUTE DE LA DÉMARCHÉ...

La diversité est la règle. Les « chefs de file » sont les grands ensembliers qui animent localement les PUI, mobilisent les partenaires et assurent la mise en œuvre de la démarche. Rattachés à la direction des finances, à la rénovation urbaine, à la politique de la ville ou encore à cheval sur plusieurs directions (exemple : direction des services techniques et Europe), leur positionnement dans les organigrammes est très variable. Pour exemple l'agglomération de Chambéry Métropole a confié la mise en œuvre de son projet urbain intégré au Pôle cohésion, déjà pilote du CUCS et du dossier ANRU, alors qu'Alès et Nîmes disposent chacune d'un référent PUI (l'un rattaché à la Direction des Politiques contractuelles, l'autre à celle des Finances), qui jouent le rôle de courroies de transmission vers les services concernés : Politique de la ville, Déplacements, Emploi...

Où qu'ils soient, le rôle des chefs de file demande à être consolidé, encadré, et leur légitimité reste parfois encore fragile. Leur travail en mode « projet », en transversalité avec les différentes directions, est exigeant. Dans certains cas, ils ont pu bousculer positivement

les organisations en place et soutenir la stratégie de la collectivité. Les modes d'organisation et de coopération entre les services et entre les acteurs s'en trouvent transformés et bonifiés.

LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Globalement, et au-delà même du chef de file, lequel est parfois soutenu par une petite équipe, l'ingénierie locale dédiée à la conduite du projet et à la gestion apparaît dans nombre de cas insuffisante au regard de la complexité du fonctionnement des PUI.

LE CHEF DE FILE ET LEUR ÉLU DE RÉFÉRENCE

Les chefs de file disent la limite de leur rattachement à un seul élu : « l'élu « politique de la ville », cela ne suffit pas, l'élu « finances » non plus ». Le rattachement aux finances est perçu dans nombre de cas comme une limite à la portée stratégique du projet : il renvoie à une approche par trop instrumentale de la démarche. Plusieurs participants ont proposé que le portage politique soit collégial, incarné par un comité de pilotage composé de quelques élus choisis en fonction des priorités stratégiques du projet de territoire.

Le portage politique : à consolider

Le portage politique semble rester assez faible en raison d'enjeux financiers relativement limités en certains endroits.

De plus, l'Europe apparaît encore comme une machine assez complexe à mobiliser. Il y a un véritable enjeu à mobiliser les élus sur la bonne compréhension et l'appropriation des PUI, pour que ces démarches, encore nouvelles, soient davantage portées, et expli-

quées au plus grand nombre. Ce portage politique reste un enjeu majeur dans les mois et années à venir pour convaincre les décideurs européens et nationaux de l'importance d'un nouveau volet urbain à partir de 2014. La sensibilisation des élus via des formations-actions entre pairs, avec des déplacements sur sites, a été évoquée comme une piste de travail possible. Enfin, la place des élus dans la gouvernance régionale apparaît souvent trop faible.

10 enjeux... pour résumer

A court terme :

1. Plus de souplesse et de marge de manoeuvre dans la conduite du projet local, notamment pour intégrer des projets nouveaux en cours de programmation, pour réellement permettre l'innovation et l'expérimentation.

2. Des espaces d'échanges de travail plus réguliers entre les PUI et les autorités de gestion, au-delà du processus d'instruction des projets, pour s'acculturer ensemble.

3. Le soutien à des fonctionnements « en réseau », pour se qualifier collectivement ; des animations et des espaces d'échanges d'expériences entre les PUI à l'échelle régionale à systématiser.

4. Des formations / sensibilisations pour les élus locaux aux questions européennes et aux priorités de la politique de Cohésion 2014-2020.

5. La conduite de « bilans partagés » des PUI 2007-2013 entre collectivités locales et autorités de gestion, pour tirer des enseignements et préparer l'avenir.

Pour la prochaine génération :

6. Des collectivités locales plus présentes dans la gouvernance régionale : les associer dès l'amont à la définition des priorités et des contours des projets urbains intégrés.

7. Une responsabilité des collectivités locales renforcée dans la conduite de leur projet (ce qui ne signifie pas automatiquement demander le passage en système de subvention globale).

8. La définition collective de cadres de travail permettant d'organiser au mieux la possible complémentarité entre les contrats urbains de cohésion sociale, les projets de renouvellement urbain et les projets urbains intégrés.

9. Une assistance technique au niveau régional à intégrer dès le démarrage, pour expliciter et clarifier les règles du jeu.

10. Des équipes techniques positionnées « au bon endroit » dans les organigrammes, au plus près des décideurs.

ALLER PLUS LOIN

Le débat sur la politique de cohésion est ouvert

L'avenir de la politique de cohésion est en débat depuis la parution, en novembre 2010, du 5ème rapport de cohésion et la présentation de la stratégie « UE 2020 ».

Ce rapport a mis en avant la notion de cohésion territoriale, la nécessité d'une prise en compte plus importante de la dimension urbaine ainsi que le besoin d'améliorer la gouvernance par une gouvernance multi-niveaux impliquant plus fortement les collectivités locales. La stratégie UE 2020, quant à elle, propose de concentrer les fonds structurels sur quelques priorités thématiques (innovation, développement économique,

qualité de l'environnement, lutte contre l'exclusion).

Le débat public a permis à de nombreux acteurs (État, associations de collectivités locales, collectivités locales, réseaux d'acteurs) d'apporter des contributions à ce rapport. En France, ces contributions ont été nombreuses. Elles ont collectivement affirmé l'importance de l'approche urbaine (dans un dialogue avec le monde rural) et de la gouvernance multi-niveaux. L'ensemble des contributeurs s'accorde sur la possibilité d'une plus grande responsabilisation des villes dans la mise en œuvre.

La Commission Européenne présentera en juin 2011 ses orientations pour la période 2014-2020. Ce sera le coup d'envoi du dialogue opérationnel pour élaborer la future politique de cohésion.

(+ d'infos p.7)

RESSOURCES

Les contributions à la consultation lancée par la Commission Européenne sur l'avenir de la politique de cohésion

> **Avis du Comité des régions sur le "cinquième rapport sur la cohésion"** Rapporteur : Michel DELEBARRE, 01/04/2011, 20 p.

Le Comité des régions (CdR) a adopté, le 1er avril 2011, son avis officiel concernant le rapport sur la cohésion et l'avenir de la politique régionale européenne. Il détaille ses propositions pour la réforme des aides régionales de l'UE et du Fonds social européen. Réunis à Bruxelles, des présidents de régions et maires venus de l'Europe entière ont salué les progrès accomplis en matière de réduction des écarts économiques entre les régions. Ils ont toutefois souligné que de grandes disparités persistent. Ils ont insisté pour que la future politique de cohésion de l'UE dispose des ressources nécessaires pour atteindre ses objectifs. Enfin, ils ont mis en garde contre l'idée de lier les fonds disponibles à un petit nombre de priorités imposées.

Téléchargeable en français sur www.toad.cor.europa.eu/ViewDoc.aspx?doc=cdr%5ccoter-v%5cdossiers%5ccoter-v-011%5cFR%5cCDR369-2010_FIN_AC_FR.doc&docid=2759770

> **Cinquième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale.** L'avenir de la politique de cohésion. Réponse des autorités françaises aux questions posées par la Commission", 02/2011

http://ec.europa.eu/regional_policy/consultation/5cr/pdf/answers/national/france_government_contribution_2011_01_11.pdf

> **La quinzaine d'autres contributions et positions...**

voir sur le site d'animation des PUI Rhône-Alpes :

<http://sites.google.com/site/reseaupuirhonealpes/documentation/contributions-emises-dans-le-cadre-de-la-consultation-lancee-par-la-commission>

> **Et le site de la Commission européenne :**

Consultation sur les conclusions du cinquième rapport sur la cohésion économique et sociale.

Les contributions sont en ligne sur le site Inforegio : http://ec.europa.eu/regional_policy/consultation/5cr/answers_en.cfm

Par ailleurs la synthèse de ces contributions vient d'être publiée : http://ec.europa.eu/regional_policy/consultation/5cr/index_fr.cfm

PUBLICATIONS

> **Synthèse de la première rencontre nationale des projets urbains intégrés,**

- 21 septembre 2010



Publication sur le site de la Mission nationale « Europe-urbain » de la synthèse des travaux menés lors de cette journée :

> 1ère table-ronde : les 3 niveaux d'assistance technique et d'animation en France : régional, interrégional, national.

> 2ème table-ronde : cadre de réflexion européen et débat autour de l'avenir de la politique de cohésion et la place de l'urbain.

> atelier 1 : au cœur des projets portés par les projets urbains intégrés, l'articulation des fonds communautaires et des politiques nationales.

> atelier 2 : la conduite d'un projet urbain intégré : pilotage politique et gouvernance ; ingénierie financière ; place et méthode d'évaluation.

> atelier 3 : comment enrichir la démarche intégrée - expériences actuelles et perspectives pour l'avenir.

> **Assurer une croissance intelligente, durable et inclusive. Le 5^e rapport sur la cohésion économique et sociale,**

Inforegio-Panorama n°36, hiver 2010.

Décryptage du 5^e rapport sur la cohésion économique et sociale.

Téléchargeable en français sur http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/panorama/pdf/mag36/mag36_fr.pdf

> **«L'avenir de la politique**

de la cohésion», par Jean PEYRONY,

in *Territoires* [2040] n° 2, 18 p.

En ligne sur le site de la DATAR

<http://territoires2040.datar.gouv.fr/spip.php?articl>

> **«De nouvelles ambitions pour la politique européenne de cohésion après 2013»**

Les Rapports du Sénat n° 266, janv. 2011

Rapport d'information de MM. Yann GAILLARD et Simon SUTOUR fait au nom de la commission des affaires européennes.

La commission des affaires européennes apporte sa contribution au débat sur la révision de la politique de cohésion pour la période 2014-2020.

Téléchargeable sur www.senat.fr/notice-rapport/2010/r10-266-notice.html

«*Du bon usage des fonds structurels européens sur le territoire francilien – Réalités et enjeux, projets et moyens*»

Avis présenté au nom de la Commission de l'Action européenne et internationale par Alain SAUVRENEAU, 03/2011

Cet avis du conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France préconise un soutien accru des zones urbaines par la politique de cohésion.

<http://www.euractiv.fr/sites/default/files/ceser.pdf>



© GUY F. / Agence d'urbanisme de Lyon

> Le 4^{ème} séminaire PUI'20 se déroulera dans la métropole grenobloise.

... ET HORS RÉSEAU

> 29 juin 2011 à Paris

Atelier national sur le Référentiel de la Ville européenne durable et le développement social urbain (SGCIV, ANRU, CDC, AMFVF, PQA).

Ce 4^{ème} atelier portera sur la question du « Développement social urbain » : piloté par Valérie Lapenne et Emmanuel Heyraud de l'AMGVF.

Le grand objectif de cet atelier sera de regarder comment l'utilisation du référentiel des villes durables se rapproche des stratégies de développement social urbain : y a-t-il une prise en compte des quartiers dans ce référentiel, un travail partagé sur certaines questions, des préconisations à envisager... ? Au-delà c'est bien de faire en sorte que les quartiers ne soient pas oubliés dans des démarches mais également que les savoir faire et actions menés sur les quartiers inspirent peut-être les démarches de développement durable.

Pour en savoir plus sur le Référentiel : www.rfsustainablecities.eu

> du 10 au 13 octobre 2011 à Bruxelles

OPEN DAYS 2011... 206 régions et villes de 27 États membres et huit pays tiers participeront aux OPEN DAYS 2011, la Semaine européenne des régions et des villes. Organisées en 23 partenariats régionaux, elles contribueront, avec 24 ateliers, au programme regroupant au total plus de 100 séminaires. En outre, le Comité des régions de l'UE organisera, dans le cadre du lieu de rencontre «Meeting Place», 35 ateliers dont la plupart porteront sur les partenariats public-privé.

L'objectif de ce forum est de discuter les orientations de la future politique de cohésion, et sa contribution à la stratégie Europe 2020, et de clôturer la consultation publique. Plus d'infos sur http://ec.europa.eu/regional_policy/conferences/od2011/index.cfm

AGENDA RÉSEAU...

Rendez-vous à Grenoble

Le 4^{ème} séminaire PUI'20 aura lieu les mercredi 21 et jeudi 22 septembre prochains à Grenoble. Prenez-date ! Ce séminaire sera élargi aux élus locaux et partenaires des PUI. Avant-dernière étape de ce parcours, nous commencerons à travailler sur les conclusions.

L'agglomération grenobloise participe à un consortium européen impliquant une dizaine de collectivités européennes (C.R.E.A.T.E. *Cities and Regions Efficiently Acting Together in Europe*). Celui-ci va préparer un séminaire d'échanges sur le thème du «rôle des collectivités locales dans la future politique de cohésion» dans le cadre des Opens days qui se tiendront en octobre à Bruxelles. Nos travaux à Grenoble s'inscriront donc dans cette démarche et apporteront, au-delà de notre réseau, une contribution singulière dans ce processus.

CALENDRIER DES JOURNÉES PUI'20
LE DERNIER SÉMINAIRE SE TIENDRA
en décembre 2011, en PACA

RESTEZ CONNECTÉS !

Retrouvez l'actualité de projets PUI'20, téléchargez des documents, recherchez des contacts, trouvez des sites internet utiles...RDV sur le site collaboratif <http://sites.google.com/site/reseauui20102013>

LA LETTRE DU RÉSEAU PUI20 EST UNE PUBLICATION CO-ÉDITÉE PAR LE CRPV PACA, LE CR-DSU, PQA ET LE SGAR LANGUEDOC-ROUSSILLON

- Pays et Quartiers d'Aquitaine / 37 rue du Général Larminat - CS 80037 - 33001 Bordeaux Cedex / 05 56 90 81 00 / pqa@aquitaine-pqa.fr / www.aquitaine-pqa.fr
- SGAR Languedoc-Roussillon / Place des Martyrs de la Résistance - 34 062 Montpellier Cedex 2 / 04 67 61 61 61 / sylvie.herve@languedoc-roussillon.pref.gouv.fr
- CRPV PACA / 7 rue Colbert - 13001 Marseille / 04 96 11 50 41 / crpv-paca@wanadoo.fr / www.crvp-paca.org
- CR•DSU / 4 rue de Narvik - BP 8054 - 69351 Lyon Cedex 8 / 04 78 77 01 43 / crdsu@free.fr / www.crdsu.org

Directeur de Publication : Mustapha BERRA • Rédaction : Mustapha BERRA / Isabelle CHENEVEZ / Stéphane DENJEAN / Isabelle MARGUERITE / Brett RABINEAU / Christophe ROCHARD / Christine ROMAN / Muriel SALORT • Conception graphique et mise en page : echocite@free.fr
Imprimé sur papier recyclé à 2000 exemplaires

